Formation santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE

CSE et CSSCT – premier mandat et renouvellement

Référence	S03
Durée	Premier mandat : 5 jours (3 + 2 jours). Renouvellement après 4 ans de mandat : 3 jours, ou 5 jours pour les membres de la CSSCT des entreprises d'au moins 300 salariés
Effectif	À définir avec l'entreprise
Modalité	Présentiel – intra ou inter-entreprises
Lieu	Intra : dans vos locaux – Inter : à préciser lors de l'inscription
Tarif intra	Sur devis
Tarif inter	Sur devis
Délai d'accès	Inter : inscription jusqu'à 10 jours avant la session, dans la limite des places disponibles. Intra : mise en place sous 4 semaines environ après acceptation du devis.
Reconnaissance	Attestation de fin de formation. Formation non certifiante : elle ne délivre ni diplôme ni certification, ne confère pas de niveau de qualification, ne donne pas accès à une poursuite d'études et n'est pas éligible au CPF.
Mise à jour	31 octobre 2026

Public visé

- Membres élus du CSE et membres de la CSSCT

Prérequis

- Savoir lire, écrire et comprendre le français.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

1. Exercer son mandat de membre du CSE en santé, sécurité et conditions de travail de façon autonome et constructive
2. Analyser les conditions de travail et les risques professionnels
3. Analyser un accident du travail par la méthode de l'arbre des causes
4. Mettre en œuvre une méthode d'évaluation des risques a priori
5. Communiquer efficacement avec la direction et les salariés sur la prévention

Programme

Connaissance du milieu santé et sécurité au travail

- Historique de la prévention
- AT, accident de trajet, MP, risque, danger
- Enjeux de la prévention

Analyse de l'activité

- Méthode ITaMaMi

Analyse a posteriori du risque

- Compte rendu et analyse d'accident
- Méthode de l'arbre des causes
- Recherche et proposition de mesures de prévention

Analyse a priori du risque

- Présentation des différents risques, indicateurs sociaux
- Méthodologie de l'évaluation des risques
- Visite d'une unité de travail ou travail sur vidéo

- Étude d'un risque spécifique : RPS et/ou TMS

Cadre légal et responsabilités

- Réglementation santé et sécurité, registres obligatoires
- Responsabilités civile et pénale

Les acteurs de la prévention

- Rôle, missions et fonctionnement du CSE et de la CSSCT

La communication

- Se faire connaître et reconnaître
- Stratégies de communication

Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques (exposés, diaporamas, paperboard), d'exercices, d'études de cas et d'échanges
- Salle équipée, ordinateur, vidéoprojecteur, paperboard ou tableau

Modalités d'évaluation

- Positionnement à l'entrée : recueil des attentes, des besoins d'adaptation et vérification des prérequis
- Bilan intermédiaire en cours de formation pour ajuster le rythme et prévenir les abandons
- QCM d'évaluation des acquis en fin de formation
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation

Validation

- Attestation de fin de formation remise au stagiaire, à transmettre à son employeur

Suites de parcours

- Renouvellement de la formation obligatoire après 4 ans de mandat, consécutifs ou non. La formation de renouvellement est plus approfondie et adaptée aux besoins des élus.
- Approfondissements possibles sur un risque spécifique (risques psychosociaux, troubles musculosquelettiques, etc.).
- Débouchés : pas de métier visé. Les compétences acquises s'exercent dans le cadre du mandat d'élu.

Prévention des violences et du harcèlement

Prév'Oisans dispose d'une procédure de prévention et de traitement des violences, notamment sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations pendant la formation. Elle est présentée au démarrage et figure dans le règlement intérieur.

Référente : Gaëlle LYON – 06 74 91 39 98 – contact@prevoisans.fr. Les signalements sont traités de façon confidentielle.

Intervenant

Formatrice-consultante en prévention des risques professionnels. Prév'Oisans est agréé pour dispenser la formation prévue à l'article L. 2315-18 du code du travail, par décision du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS) du 27 avril 2023, valable sur l'ensemble du territoire.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référente handicap, Gaëlle LYON (06 74 91 39 98), avant l'inscription afin d'étudier ensemble les adaptations possibles. Les salles utilisées en inter sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Vos besoins d'adaptation sont recueillis dès le positionnement (rythme, supports, accessibilité des locaux) et les modalités d'évaluation peuvent être aménagées.

Financement

Formation obligatoire financée par l'employeur (art. L. 2315-18 du code du travail). Le temps de formation est rémunéré comme du temps de travail et n'est pas déduit des heures de délégation. Dans les entreprises de moins de 50 salariés, prise en charge possible par l'OPCO (nous consulter).

Indicateurs de résultats

Satisfaction et recommandation : sessions du 04/12/2024 au 05/01/2026 (questionnaire de fin de formation DOC ENR 12). Présence, validation, abandon et heures : sessions de janvier 2024 à mai 2025, soit 4 groupes dans 3 entreprises, dont 1 groupe en renouvellement (feuilles d'émargement).

- Nombre de stagiaires formés : 23 stagiaires entrés en formation, pour 25 inscrits
- Taux de satisfaction : 100 % (stagiaires ayant répondu « Satisfaisant » ou « Très satisfaisant » à la question « Le stage a répondu à mes attentes » / répondants à cette question ; 3 sur 3 répondants)
- Note moyenne de recommandation : 9,7/10 (réponses à « Recommanderiez-vous cette formation à un ami ou un collègue ? », de 0 à 10 ; 3 répondants)
- Taux de validation : 91 % (stagiaires présents le dernier jour et ayant validé la formation / stagiaires entrés en formation ; 21 sur 23)
- Taux d'abandon : 9 % (stagiaires entrés en formation mais absents le dernier jour / stagiaires entrés en formation ; 2 sur 23)
- Taux de réalisation des heures : 82 % (heures de présence émargées / heures prévues pour les stagiaires inscrits ; 668,5 h sur 819 h)

Contact et inscription

Gaëlle LYON, présidente – **06 74 91 39 98** – **contact@prevoisans.fr**